



Associations

Et si le président (ou la présidente) pose problème...

La vie associative n'est pas toujours un « long fleuve tranquille »... Parfois, de vifs conflits surviennent ! Dans une telle situation, la règle d'or est de se référer aux statuts, mais leurs rédacteurs n'ont pas toujours pensé à tous les cas possibles et imaginables. En l'occurrence, peut-on révoquer un président ?

En principe, explique *JurisAssociations* dans son n° 662 du 1^{er} juillet 2022 (pages 46 et 47), seul l'organe qui a procédé à la désignation d'un dirigeant peut le révoquer. Par exemple, il peut s'agir de l'assemblée générale si c'est bien celle-ci qui, statutairement, élit le président.

Pendant, il peut survenir une situation exceptionnelle. Ainsi, en assemblée générale, « la jurisprudence admet que la révocation puisse être prononcée à l'encontre de dirigeants, même si cette question ne figure pas à l'ordre du jour, en cas d'incidents graves et imprévus survenus en cours de séance ». Dès lors, le comportement d'un ou de dirigeants est tel que son ou leur maintien en fonction est rendu impossible...

Par contre, selon la jurisprudence, une « assemblée générale qui vient de révoquer son président sur incident de séance ne peut pas pour autant élire immédiatement son successeur si cette élection n'est pas inscrite à l'ordre du jour ». Il faut organiser une autre assemblée générale.

Par ailleurs, si on peut révoquer un dirigeant, il faut veiller à ce que cette révocation ne présente pas un caractère abusif. Ce serait le cas, par exemple, si le président révoqué n'a pas été en mesure de présenter ses observations avant la décision, ou si la révocation a été prononcée dans des conditions qui portent atteinte à la réputation ou à l'honneur du président. En cas de révocation abusive, la jurisprudence a déjà permis le versement de dommages et intérêts ; l'irrégularité peut aussi entraîner l'annulation de la révocation.


Enfin, un président peut être révoqué... mais il demeure membre de l'association. L'exclusion de l'association pour faute constitue une autre procédure...

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.

Nos peines...



Marc Reybaud, ingénieur agronome durant sa carrière professionnelle, est décédé le 16 juillet 2022 à l'âge de 84 ans. Le CÉAS l'a connu comme président de l'association des Aînés résidant en collectivités et de leurs familles (ARCF), et comme vice-président de la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef).

Marc Reybaud avait une expertise remarquable sur les problématiques des personnes âgées ou en situation de handicap, et plus particulièrement sur les droits des usagers. Même les dossiers les plus complexes, il savait les exposer de façon synthétique et avec beaucoup de pédagogie. Son expertise n'avait d'égal que sa discrétion et son esprit critique de militant. La Mayenne vient de perdre une personne-ressources.



Naissances domiciliées sur les six premiers mois de 2022

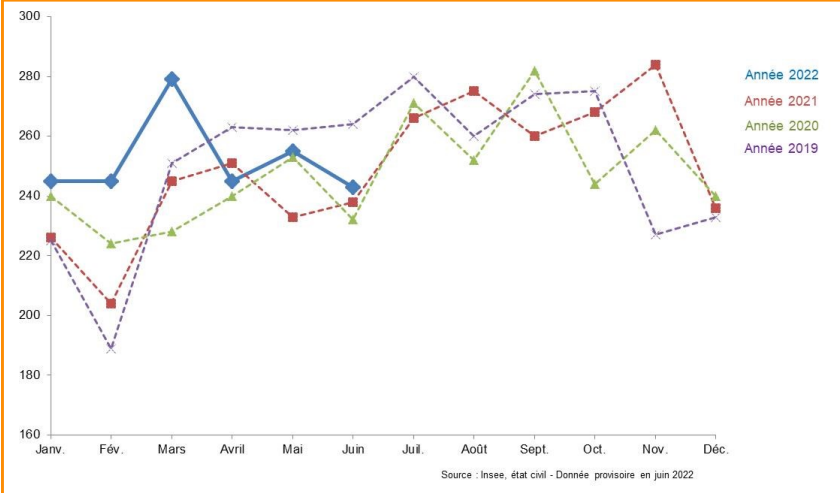
Un début d'année prometteur pour la Mayenne

A partir des bulletins de naissance, l'Insee est en mesure de diffuser les naissances domiciliées, par département, pour les cinq premiers mois de l'année (estimation provisoire pour juin 2022).

En Mayenne, 1 417 bébés étaient nés durant les six premiers mois 2022 ; 1 397 pour ceux de 2021 et le chiffre provisoire pour 2022 est d'un total de 1 512 naissances, toujours sur les six premiers mois.

Pour rappel, la Mayenne a enregistré une très légère augmentation des naissances domiciliées entre 2021 et 2022 : + 18 naissances (2 968 en 2020 et 2 986 en 2021).

Évolution du nombre de naissances domiciliées, en Mayenne, de janvier à décembre 2019, 2020, 2021 et de janvier à juin 2022



À vos agendas

France Alzheimer Mayenne : la « maladie à contrepied »

Le 21 septembre 2022, ce sera la prochaine Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. À cette occasion, le réseau France Alzheimer et maladies apparentées souhaite « *prendre la maladie à contrepied et proposer, partout en France, un événement festif et inclusif dans l'espace public* ». Et pourquoi pas un « bal populaire » pour quelques pas de danse et un goûter convivial afin d'oublier les différences, d'accueillir et d'intégrer, de rencontrer d'autres générations, d'aider à porter un autre regard sur la maladie ?

Bien entendu, France Alzheimer Mayenne va participer à l'événement : le **mercredi 21 septembre**, à 14 h, square Foch, place du 11-Novembre, à Laval, et le **samedi 24 septembre**, à 14 h, sas de la salle polyvalente, rue Volney, à Mayenne : musique, chants et danses, jeu de loto traditionnel, stand d'information et de documentation...

Forum des associations et du bénévolat à Laval

Le **dimanche 4 septembre**, de 10 h à 18 h, salle polyvalente, place du Hercé, la ville de Laval organise son Forum des associations et du bénévolat.

Le CÉAS y occupera le stand 214 : une occasion pour chacun de venir rencontrer administrateurs et/ou chargés de mission de l'association.

La pensée hebdomadaire

« Au sortir des législatives, la "macronie" représente un citoyen sur six (huit millions de voix sur 48,6 millions d'électeurs inscrits) ; la "mélanchonie" un sur huit ; la "lepénie", seul courant à gagner des voix (deux millions en cinq ans) un sur quatorze ; et LR, parti sans chef, un sur trente. Avec des bases aussi étriquées, il n'y a franchement pas de quoi fanfaronner. Tout au plus, aperçoit-on mieux les plus gros récifs à mesure que la marée majoritaire reflue. Mais quand chacun est minoritaire, l'arrogance n'a pas sa place, que l'on soit en situation de gouverner ou de s'opposer. »

Michel Urvoy, journaliste, « Comment réparer notre démocratie » (réflexion), Ouest-France du 27 juin 2022.